



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Droit, Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2023-2024**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 18/12/2023 et du 23/01/2024 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Justice Procès Procédures parcours Processuel Procédures Amiables et Contentieuses** - rentrée 2024 est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président : Géraldine MAUGAIN
Membres :
Nicolas GERBAY
Stéphanie GRAYOT-DIRX
Walter JEAN-BAPTISTE

Article 2 :

Le Doyen de l'UFR DSEP et le Responsable Administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 01/03/2024

Le Doyen de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ